

venit auprès de lui, & lui dit, qu'avant d'entamer aucune négociation, les Rebelles devoient se défilster de la demande qu'ils avoient faite de la Garantie de l'Empereur, consigner leurs armes, déclarer tous les Revoltés, & donner des ôtages pour sûreté de leur fidélité. Les propositions que le Député avoit à faire ne s'accordans point avec ces conditions, il fut renvoyé en toute sûreté.

Les Chefs des mécontents instruits des prétentions du Commissaire Genoïse, ont convoqué une Assemblée générale des Pieves, où, d'une voix unanime, il a été résolu de mourir plutôt que de souscrire à de semblables conditions. Depuis le départ de Sire Théodore, mais sur-tout depuis cette résolution, ils se sont revêtus, & se maintiennent dans l'Autorité Souveraine; ils ont mis le feu à plusieurs Villages dont les Habitans étoient affectionnés à la République, &, comme le porrent diverses Lettres qu'on a reçues de l'Isle depuis celles qui informent le Sénat de ce récit, ils ont aussi assiégé *Algaiola*.

Ces circonstances font croire que les Rebelles, dans leur Députation, n'ont eu en vûë que de gagner du tems, afin de pouvoir, pendant la négociation, si elle avoit eu lieu, faire paître leurs Troupeaux le long de la mer, parce qu'ils ne peuvent en hiver les tenir dans les montagnes, à cause des neiges.

Avec tout ce qu'on met en œuvre pour découvrir ce qui a donné occasion à la retraite du *Baron Theodore de Neuhoff*, on n'a pû encore l'apprendre au juste: On dit bien qu'il s'est adressé au Duc de Montemar, & qu'il a offert ses droits sur l'Isle de Corse au Roi d'Espagne, mais cela n'est pas fort certain. Si l'on veut en croire à la teneur d'une Ordonnance qu'il a fait publier avant son départ, c'est pour aller chercher les secours dont il a bercé
jusques